

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil
communal
du mercredi 5 octobre 2016

N° 3 / 2016-2021

Présidence de **M. Baptiste MULLER**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

88 sont présents,

1 Conseiller sera présent dès le point 3 après son assermentation,

11 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) : **ADLER Françoise, BEAUVERD Laurent, BOUVIER Richard, COSANDEY Anne-Françoise, DE BELLIS Giancarlo, DELLWO BAUER Katharina, GEMPERLI Pascal, GILLIARD Bertrand, KLOETI Philippe, SIMERSEK Michel, WEBER Eric.**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) : aucun

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2016.
2. Assermentation d'un Conseiller communal.
3. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'ERM.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

6. Nomination de la commission chargée de l'étude du postulat Aline Dupontet "Pour une certification equal-salary du personnel de la ville". (PSIG)
7. Rapports de commissions :
 - N° 20/6.16 Demande d'un crédit de CHF 231'000.00 pour l'équipement en eau potable et en gaz naturel du quartier "En Grassiaz", à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
 - N° 21/10.16 Réponse à la motion Antoine André et consorts "Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens au travers du site internet de la ville" – Demande d'un crédit de CHF 41'000.00 pour assurer la retransmission des séances du Conseil communal;
 - N° 31/10.16 Arrêté d'imposition pour l'année 2017.
8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
9. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2016
- Rapport de la commission chargée de l'étude de la modification des statuts de l'ASIME (avant-projet)
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 20/6.19 Demande d'un crédit de CHF 231'000.00 pour l'équipement en eau potable et en gaz naturel du quartier « En Grassiaz » à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 21/6.16 Réponse à la motion Antoine André et consorts « Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens au travers du site internet de la Ville ». Demande d'un crédit de CHF 41'000.00 pour assurer la retransmission des séances du Conseil communal.
- Rapport de la Commission des finances chargée de l'étude du préavis N° 31/9.16 Arrêté d'imposition pour l'année 2017.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2016.**

La secrétaire apporte une modification à la page 43, point 10, avant l'intervention de Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND. La phrase suivante est modifiée comme suit : « Elle a par ailleurs été élue hier soir présidente **du Comité de direction** de l'Association intercommunale de la PRM »

Personne ne souhaite s'exprimer, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. **Assermentation d'un Conseiller communal.**

M. Alexandre OLIVEIRA est assermenté selon l'usage officiel et après avoir prêté serment il rejoint les rangs de l'assemblée pour la suite de la séance.

3. **Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'ERM.**

M. Yves MENETREY propose la candidature de M. Alain TROGER du Groupe PLR. M. Troger comptait parmi les suppléants. M. Jacques-Alain DUFAUX est proposé comme suppléant. Personne ne s'y oppose, le délégué et son suppléant sont élus tacitement.

4. **Communications du Bureau.**

M. le Président Baptiste MULLER annonce quatre communications orales :

- Le dépouillement des votations du 25 septembre s'est très bien déroulé. Les résultats ont été annoncés un peu avant midi. Le taux de participation est de 47.69 %. Le premier objet relatif à l'énergie verte a été rejeté à 53.7 %. Le deuxième objet, AVSplus a été accepté à 52.1 % et le troisième objet portant sur la Loi sur le renseignement a été accepté à 74,2 %.
- Le rapport de la commission chargée de l'étude de la modification des statuts de l'ASIME a été remis aux Conseillers pour information. Il peut être discuté lors de la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.
- Le repas du Conseil communal aura lieu le mercredi 11 janvier 2017 au Bouteiller communal. L'apéro sera servi dès 19h00. Le menu sera dévoilé ultérieurement.
- La liste des Conseillers et Conseillères (fichier Excel) sera désormais disponible sur l'Extranet sur proposition de Mme Laurence LAMBERTCAVERSACCIO que nous remercions pour cette initiative.

5. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce trois communications orales qui seront suivies de la présentation du budget 2017 par Mme la Municipale Mélanie WYSS.

LANCEMENT D'UN SITE INTERNET DÉDIÉ AUX GRANDS PROJETS

M. le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

Comment aider les Morgiennes et les Morgiens à se projeter dans le futur visage de leur ville ? Comment les accompagner au mieux à travers cette mue ? Face à ces enjeux, l'informatique offre des solutions. Pour compléter et non remplacer les moyens d'information existants, la Municipalité informe le Conseil communal qu'un nouveau site internet entièrement consacré aux grands projets va voir le jour. Un effort particulier a été mis sur les actualités. Celles-ci contiendront notamment les info-travaux, informations distribuées aux riverains de chantiers. Ce site internet est aussi conçu pour les téléphones mobiles et les tablettes.

Le contenu et l'aspect visuel du site seront dévoilés le mardi 1^{er} novembre, lors d'une nouvelle séance d'information publique sur Morges Gare-Sud. Organisée par les CFF, celle-ci se déroulera dans le bâtiment des Halles, de 18 h 30 à 20 h. La Municipalité est associée à cette présentation, la Ville de Morges étant partie prenante au projet via le programme d'utilité publique intégré aux constructions. Le nouveau site internet sera également annoncé par communiqué de presse et par un dépliant tout-ménage.

Pour compléter ce dispositif destiné à faciliter la vie des Morgiens et des Morgiennes, une application mobile sera mise en service. Disponible pour iPhones et Android, elle avertira en temps réel en cas d'une actualité importante, liée aux chantiers ou aux manifestations de la Ville.

FERMETURE DU RESTAURANT DE LA PATINOIRE

Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

« Le Restaurant de la Patinoire est fermé pour des raisons indépendantes de notre volonté.

En date du 7 avril 2016, les locataires ont résilié le bail du restaurant de la patinoire qui les liait à la Commune pour le 30 avril 2016.

Les locataires étaient également au bénéfice d'un contrat avec la Commune, par lequel celle-ci leur confiait la préparation et le service de repas pour ses écoliers dans le restaurant de la patinoire. Les locataires ont résilié ce contrat en même temps que le bail.

La Commune n'a eu que deux semaines pour réorganiser et assurer la préparation ainsi que le service des repas aux écoliers. Une solution transitoire a été trouvée.

Pour pouvoir utiliser l'ensemble des locaux du restaurant afin d'accueillir les écoliers aux repas de midi, dont la fréquentation est en hausse, le matériel du restaurant et du bar appartenant aux locataires a été stocké dans le local inférieur. Faute d'avoir pu trouver un accord, une procédure judiciaire est en cours concernant l'évacuation de ce matériel. Tant que cette procédure judiciaire est en cours, le bar est inutilisable.

Consciente de ces désagréments, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- *installation d'une machine à boissons chaudes début octobre*
- *installation d'une machine à boissons froides prévue pour la semaine du 10 octobre.*

Lors des matchs du Star Forward, l'équipe peut tenir une buvette moyennant l'octroi d'une licence temporaire pour la vente d'alcool et assurer l'approvisionnement des spectateurs et des joueurs.

La future utilisation des locaux du restaurant et du bar de la patinoire fera l'objet d'une étude de potentialité. Outre les aspects économiques, celle-ci tiendra compte des besoins de la Commune, des clubs sportifs et du public.

EXERCICES DE POLICE DANS LES RUES DE MORGES

Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

« Les jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2016, 71 aspirants vaudois de l'Académie de Savatan seront engagés dans des exercices pratiques liés à la police de proximité, à Morges et dans trois autres communes du canton. A Morges, les agents patrouilleront seuls sur trois parcours différents qui passeront par un centre commercial.

Cette intensification de la présence policière durant deux jours dans nos rues n'est donc en rien liée à une menace. La PRM et la chargée de la communication de la ville ont prévu d'informer la population par différents canaux afin d'éviter de créer des inquiétudes infondées.

Le but de ces exercices est d'apporter un complément pratique à la théorie dispensée durant la formation de base des policiers et de valoriser les particularités locales de la police de proximité.

Les 71 aspirants seront répartis en quatre groupes et pratiqueront les exercices selon quatre modules d'une demi-journée, à Lausanne, Renens, Gland et Morges. Dans notre ville, les aspirants exerceront plus particulièrement la patrouille pédestre en solo. Les objectifs de tels exercices sont en particulier de comprendre les particularités et déclinaisons locales du concept de police de proximité, de valoriser les patrouilles pédestres et de familiariser les aspirants au contact direct avec la population.

Mme la Municipale Mélanie WYSS présente le budget 2017 au moyen d'un document PowerPoint qui est projeté à l'écran. Ledit document est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée, l'assemblée passe au point suivant.

6. Nomination de la commission chargée de l'étude du postulat Aline Dupontet "Pour une certification equal-salary du personnel de la ville". (PSIG)

DECOSTERD Eric	GOLAY Christine	SPILLMANN Galina
DUFAUX Jacques-Alain	JATON Laure	
DUPONTET Aline	LAMBERTCAVERSACCIO Laurence	

Le Président Baptiste MULLER invite les commissaires à se réunir après la séance au pied du proscenium afin de fixer la date de la première séance.

7. Rapports de commissions :

N° 20/6.16 **Demande d'un crédit de CHF 231'000.00 pour l'équipement en eau potable et en gaz naturel du quartier "En Grassiaz", à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.**

Mme Rose NGO PEM LISSOUG, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :
(à l'unanimité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 231'000.00 pour l'équipement en eau potable et en gaz naturel du quartier « En Grassiaz » à Echichens, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit ;
2. de dire que ce montant sera amorti par le prélèvement de :
 - 140'000.00 au fonds N° 9281.11 « Renouvellement des infrastructures de l'eau »,
 - CHF 91'000.00 au fonds N° 9281.12 « Renouvellement des infrastructures du gaz »

N° 21/10.16 Réponse à la motion Antoine André et consorts "Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens au travers du site internet de la ville" – Demande d'un crédit de CHF 41'000.00 pour assurer la retransmission des séances du Conseil communal.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport. Les conclusions sont différentes de celles du préavis municipal. La parole est donnée à la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAKUES annonce que la Municipalité maintient les conclusions de son préavis, afin de permettre le débat.

M. Tobias BARBLAN relève qu'il faut du temps pour avoir accès au procès-verbal d'une séance sur le site Internet car ce document n'est en ligne qu'une fois rédigé et approuvé par le Conseil communal. En outre, il a eu du mal à trouver ces documents directement sur le site, il a dû faire une recherche sur Google en tapant « procès-verbal du Conseil communal de Morges de la date x ». Il regrette que les habitants de Morges n'aient pas d'accès privilégié, comme c'est le cas pour les conseillers avec l'extranet. Selon lui ce n'est pas suffisant au niveau de la transparence. A son sens les conseillers se réunissent pour démêler de la chose publique et il est donc important de permettre aux citoyens qui les ont élus, d'y avoir accès de manière aisée. C'est un devoir envers les électeurs de Morges. Les personnes qui auraient peur d'une utilisation malveillante des images peuvent se rassurer car dans les autres cantons où ce système est en place il n'y a jamais eu de cas d'usage abusif ou malveillant de l'image. De plus, des lois existent pour se protéger contre la diffamation et il ne lui semble pas justifié de craindre une lapidation publique après chaque séance de Conseil. Il invite à soutenir les conclusions du préavis municipal.

M. Jacques DUBOCHET constate qu'à nouveau l'on est dans un débat qui oppose l'argent à la démocratie. La Suisse est un des plus beaux exemples de démocratie par le monde, mais il est possible de faire mieux. Le taux d'absentéisme lors des votations est élevé et les jeunes ont de la peine à entrer dans le système politique. La situation change, alors qu'il y a dix ans le « net » n'existait pratiquement pas pour la communication de tous les côtés, aujourd'hui les journaux s'effondrent et le « net » gagne de plus en plus de terrain. Il pense que dans l'avenir la démocratie fera largement appel aux méthodes de transmission par la toile et que cela débute ce soir, c'est pourquoi il propose de soutenir la motion de M. Antoine André.

M. Yvan CHRISTINET a voté en faveur de ce préavis. Il rappelle le titre de la motion. Il regarde le fond de la salle, il n'y a qu'une quinzaine de personnes, des fidèles pour la plupart. Lorsque l'on pense que la Ville compte plus de 15'000 habitants, l'on se dit que l'on peut largement accroître l'accessibilité et la transparence des débats. Il informe que l'éventuel mandataire a ouvert le site pour tout support (portable, smartphone, tablette, etc.) et que les visions ont doublé par rapport à ce que mentionne le rapport. Il ose donc croire que cet outil a un certain intérêt. Il ajoute que même la presse le dit « parler politique sur le web ça branche les 16 à 25 ans ». Il pense que certains jeunes pourraient se retrouver parmi les rangs du Conseil s'ils avaient la possibilité de voir ces séances. Il en convient, visionner une séance de Conseil dans son intégralité n'est pas très « sexy » et précise que le système proposé est doté d'une nomenclature qui

permet de sélectionner un sujet en particulier sans être contraint de suivre toute la séance. M. Christinet invite à suivre les conclusions du préavis municipal.

M. Eric DECOSTERD note, en préambule, que la motion a été déposée en 2012 et que le Conseil en débat en 2016. Selon lui, il serait souhaitable de faire mieux à l'avenir. Il est en faveur de la retransmission mais comprend les avis divergents même si pour l'instant seules les personnes en faveur de la motion se sont exprimées. Il ajoute que c'est une évolution dans l'air du temps et que cela fait partie des efforts de communication à produire et qui ont été discutés avec la Municipalité. Le citoyen décide maintenant de ce qu'il regarde et comment il le regarde. Les débats sur le site augmenteront la visibilité du travail effectué par le Conseil. La presse régionale parle peu des débats du Conseil. La presse fait surtout des articles sur les objets avant qu'ils ne soient portés au Conseil, surtout en cas de rapport de majorité-minorité, cela suscite le débat mais on ne parle que succinctement des débats eux-mêmes. Selon lui ces retransmissions pourraient être un outil pédagogique pour sensibiliser la jeunesse à la démocratie. Il avance également l'argument du District, de plus en plus de problématiques touchent le district voire d'autres districts. Il souhaite soumettre un amendement qui a pour but de mettre les gens à l'aise en proposant un délai de deux ans (20 séances) et de soumettre un audit à la Municipalité afin d'évaluer la pertinence de ce système, de jauger si la présence de caméras perturbe les Conseillers ou s'il y a eu des cas de piratage. Il pense que si l'on fixe un délai cadre et que l'on demande à la Municipalité de revenir avec un préavis « stop ou encore » dans deux ans, il y aura une large majorité de vote pour la retransmission à ce moment-là.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER revient sur le reproche d'opposer démocratie à économie et précise que les membres de la commission ont voté en leur âme et conscience sans qu'il n'y ait de confrontation gauche-droite. Il ne se sentirait pas mal à l'aise si la séance était filmée et n'aurait aucun problème à monter à la tribune. Il n'a effectivement pas connaissance de cas grave de piratage ou usage abusif d'extrait de séance mais il met quand même en avant le risque de se ridiculiser sur la voie publique si une personne mal intentionnée s'amuse à diffuser des extraits choisis, en boucle, sur les réseaux sociaux. Nul n'est à l'abri d'un cafouillage, bégaiement ou autre source d'aspiration à la raillerie. Il faut être prêt à l'assumer. Il existe des programmes assez simples, dont « video downloaded helper » qui permet de saisir les vidéos auxquelles les gens sont abonnés, d'en extraire un morceau et de le faire tourner en boucle. La RTS est protégée contre ce genre d'attaque car elle émet en très courtes séquences ce qui ne permet pas le piratage. Mais la Ville de Morges ne dispose pas des moyens de la RTS et cette protection coûte très cher. Il ne pense pas que les solutions techniques qui sont proposées mettra le Conseil à l'abri de ce genre de piratage. Au vu de la majorité significative des commissaires refusant les conclusions du préavis municipal, M. Busslinger incite à suivre le rapport de la commission.

M. Jean-Bernard THULER confirme que s'il n'y a pas eu d'affrontement gauche-droite et que le débat est de fond, c'est qu'il n'a pas pu se rendre à la séance de commission. Il aimerait amener deux arguments supplémentaires. Premièrement, certaines personnes ne peuvent prendre part aux séances du Conseil en raison d'horaires différenciés. Et deuxièmement, il juge important que les débats soient diffusés à plus large audience. Cela permettrait à la population de se rendre compte des enjeux et amènerait une plus grande équité des débats. Il invite à soutenir le préavis municipal.

Mme Edith Magali BARBLAN rêve d'un jour où à l'école un enseignant prendrait une partie des débats du Conseil pour discuter d'une question avec les écoles. Elle rêve que les jeunes votent et s'engagent et se réjouit de voir autant de jeunes conseillers siéger dans cette législature. Transmettre sur Internet c'est permettre d'intéresser les jeunes citoyens, c'est important, c'est un plus pour la démocratie. Les craintes sur la malveillance sont peu pertinentes, quelqu'un pourrait venir à la séance, enregistrer sur son portable et diffuser de façon malveillante. Alors que si le Conseil choisit de retransmettre les séances, de manière officielle, il sera beaucoup plus aisé de combattre la malveillance. L'on pourra décider de la manière dont l'information sera transmise et elle espère que la voie des réseaux sociaux sera ouverte. Mme Barblan pense qu'il y a beaucoup d'avantages à accepter les conclusions du préavis municipal plutôt que celles du rapport de commission.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER rappelle que le film part en direct sur Internet. Qu'il n'existe pas une version officielle et une version sauvage. C'est ce qui a été présenté à la commission. Un travail de séquençage permettra effectivement de trouver l'information désirée mais il n'y aura pas de filtre pour éliminer les bafouillages ou autre dérapage.

M. Frédéric EGGENBERGER souhaite partager l'échange qu'il a eu avec des conseillers communaux de Prilly. Prilly diffuse les séances du Conseil communal à la télévision depuis 2003 et sur Internet depuis 2010. Cela fonctionne très bien, les retours sont très positifs. Lors des manifestations ou sur les stands, les interactions avec le public sont plus dynamiques et intéressantes car les gens parlent en connaissance de cause. Les échanges sont plus constructifs. Des jeunes s'engagent grâce à cela. Les Conseillers communaux apprécient aussi d'avoir cet outil en cas d'absence ou pour revenir sur un point. Un tiers des visionnements provient des Conseillers communaux, la nette majorité provient de la population. Concernant l'utilisation frauduleuse des images, en près de 15 ans, il n'y jamais eu de problème d'atteinte à la sphère privée ou d'utilisation malveillante des images à Prilly. M. Eggenberger soutient la motion et encourage à soutenir les conclusions du préavis municipal.

M. Pierre TONDA constate que lors de ses nombreux trajets en train, tous les gens sont penchés sur leurs smartphones, tablettes ou autre écran. Il a demandé une fois à un monsieur ce qu'il regardait. Il a répondu qu'il regardait les informations qu'il n'avait pas eu le temps de visionner avant. Enormément de personnes s'intéressent à l'actualité et Internet est un moyen excellent de s'informer. Il soutient le préavis municipal car il n'existe pas de moyen de communication plus efficace selon lui.

Mme Edith Magali BARBLAN revient sur les propos de M. Busslinger concernant les dérapages et les « queuqueillelements ». Elle pense qu'il ne devrait pas y avoir de dérapage lors d'une séance, et que si cela se produit, la personne responsable doit assumer ses actes. Concernant le bégaiement, elle pense que les citoyens ont élu des êtres humains, qui ne sont pas différents d'eux-mêmes et que pour cette raison ils sauront faire preuve de tolérance et de générosité.

La parole n'est plus demandée, **M. le Président Baptiste MULLER** annonce la manière dont va se dérouler le vote.

Selon l'article 35 de la Loi sur les Communes, le rapport de commission est considéré comme un amendement au préavis municipal. Etant donné que l'amendement de M. Décosterd modifie également les conclusions du préavis municipal, les deux amendements sont au même niveau et seront votés par ordre d'arrivée.

La procédure est la suivante :

Vote sur l'amendement de la commission. S'il est accepté, il sera opposé à l'amendement de M. Décosterd qui demande d'accepter avec un délai. S'il est refusé, l'amendement de M. Décosterd sera voté. Finalement, vote sur le fond du préavis municipal, amendé ou non.

Vote sur les conclusions de la commission

29 pour, 45 sont contre, 15 abstentions

Vote sur l'amendement de M. Eric DECOSTERD

48 pour, 24 contre, 14 abstentions

Vote final sur le préavis municipal ainsi amendé

65 pour, 2 contre, 16 abstentions

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

(65 voix pour, 2 contre et 16 abstentions)

1. d'autoriser la Municipalité à retransmettre durant 2 ans (20 séances) les séances du Conseil communal via le site Internet de la commune ainsi qu'à les archiver afin d'être visionnées en tout temps;
2. sur la base de cette expérience il sera procédé à un audit de cette nouvelle approche qui devrait ensuite permettre à la Municipalité de soumettre au Conseil communal un nouveau préavis ;
3. de porter le montant de CHF 41'000.00 au budget 2017 et CHF 38'000.00 au budget 2018;
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Antoine André et consorts "Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens au travers du site Internet de la ville".

N° 31/10.16 Arrêté d'imposition pour l'année 2017.

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« J'ai juste une petite réflexion dont j'aimerais vous faire part, à propos d'une fantaisie du rapport de la Commission des finances. Au milieu de la page 2, on évoque les recettes fiscales pour 2017 en trois volets et je prends le premier des trois tirets : « baisse des recettes personnes physiques », ce que je traduis par une baisse des rentrées fiscales pour les personnes physiques. Et ensuite on nous donne trois raisons pour expliquer cette baisse des rentrées fiscales et c'est là qu'il faut se cramponner :

- *première raison justifiant cette baisse : « légère progression démographique », avec l'arrivée à Morges de 228 nouveaux habitants; dans mon esprit, peut-être un peu simpliste, l'arrivée de nouveaux Morgiens devrait contribuer à une hausse des rentrées fiscales; au pire, si ce ne sont que des bébés ou des assistés, on reste à zéro; mais je ne vois pas comment ils peuvent provoquer une baisse;*
- *deuxième raison qui explique cette baisse : « peu de nouveaux logements », mais on nous dit dans une parenthèse qu'il y en aura tout de même 124 ; là encore je suis dépassé, parce que dans mon imagination limitée, s'il y a des logements en plus, ils vont tôt ou tard être habités, donc ça fera du monde en plus, donc des rentrées fiscales en plus;*
- *troisième raison pour expliquer la baisse : « légère augmentation des salaires »; là, on est définitivement ébaubis : même si l'augmentation est légère, on peine à comprendre qu'elle puisse provoquer une baisse des rentrées fiscales, à moins qu'à Morges on ait un régime fiscal totalement déjanté : plus on gagne et moins on paie d'impôts; si c'était vrai ça se saurait ... et on n'aurait pas 228 nouveaux Morgiens l'année prochaine, mais des centaines de milliers.*

Donc si je résume : pour la Commission des finances, la baisse des rentrées fiscales pour les personnes physiques s'explique par trois hausses concomitantes. Soit c'est de la magie, soit c'est de la rigolade. Je ne crois pas à la magie mais, entre nous, je trouve que ça ne fait pas très sérieux que la Commission des finances nous balance des explications pareilles sans nous avertir que c'est pour rigoler.

Ceci dit, et pour être sérieux deux minutes, si on creuse un petit peu, on arrive assez facilement à trouver une explication plausible à ces hausses qui provoquent une baisse. L'an dernier, c'était les élections communales. La Municipalité a donc enjolivé les chiffres au maximum, parce que ça faisait désordre dans le paysage d'avoir un budget par trop déficitaire. Maintenant que les élections sont derrière, on peut revenir à des données plus réalistes. Et c'est le retour à des prévisions raisonnables, pas gonflées

artificiellement, qui explique pourquoi la somme totale des rentrées fiscales pour les personnes physiques inscrite au budget 2017 est inférieure à celle du budget 2016, malgré les trois hausses réelles signalées par Madame Velini dans son rapport.

J'aimerais féliciter la Municipalité d'être revenue sur terre et de nous offrir pour 2017 une vision saine et réaliste de la situation, et je l'encourage à continuer désormais ainsi, avec ou sans élections à la clé.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

(majorité évidente, un refus et deux abstentions)

- D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 tel que présenté en annexe du préavis, les ratifications légales étant réservées.

8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAKUES annonce une réponse orale qui sera donnée par M. Eric ZUGER concernant la question de l'utilisation du territoire communal par M. Jean-Hugues Busslinger lors du Parking Day.

M. Eric ZUGER apporte les éléments suivants. La surface du territoire communal est de 3.83 km² et le terrain pour la mobilité, tous moyens confondus sur le territoire communal, est de 0,48 km². Soit si l'on fait le ratio, 13 % du territoire, comme indiqué sur le dépliant. Malheureusement une erreur de texte s'est glissée. Le dépliant mentionnait l'espace public alors qu'il s'agit du territoire morgien. La Municipalité prie d'excuser cette erreur. Sur la surface de 0,48 km² les routes et places de stationnement du domaine public occupent environ 0,36 km², soit les deux tiers du territoire communal qui est dédié aux routes et au stationnement. En ajoutant aux 0.48 km² ou les 13% précédemment cités, la surface des parcelles utilisées pour les accès, le stationnement, l'entreposage des bateaux, on passe à une surface de 20% du territoire communal. Cette surface est finalement mise en comparaison avec les 9% du territoire communal mis à disposition pour le sport, la détente, c'est-à-dire les surfaces vertes.

M. Züger ajoute que l'on peut estimer à plus d'un millier de personnes la fréquentation de cette journée. Que ce soit pour l'animer, s'informer et dialoguer sur la question de la mobilité. L'offre ludique a été appréciée par les enfants et les moins jeunes.

9. Questions, vœux et divers.

Le Président Baptiste MULLER invite les commissaires chargés de l'étude du postulat Aline Dupontet « Pour une certification equal-salary du personnel de la Ville », du postulat Aline Dupontet "Rendons les quais à la population "ainsi que les membres de la Commission des pétitions, à se réunir au pied de la tribune à la fin de la séance afin de fixer les dates des séances de travail.

M. Mathieu BORNOZ s'exprime en ces termes :

« J'ai été récemment interpellé par rapport à la vétusté et/ou l'indisponibilité des équipements électroniques/informatiques de l'Établissement secondaire de Beausobre. Il semble que les équipements de Beausobre soient bien en dessous de ce que l'on peut trouver dans la plupart des autres établissements de ce type.

Ce constat qui semble d'ailleurs partagé par de nombreuses personnes portent notamment sur les écrans, les projecteurs ou encore les TBI (tableau blanc interactif) qui sont rares, voire inexistantes, mais à priori très appréciés des élèves et des enseignants.

Suite à quelques investigations et après avoir relu les statuts de l'ASIME, les communes doivent mettre à disposition des bâtiments situés sur leur territoire, des salles de classe, des salles spécialisées ainsi que des locaux sportifs. Ces différents locaux doivent être équipés et meublés conformément aux exigences édictées par le Canton.

Par contre, le mobilier quant à lui est géré par l'ASIME qui pourvoit à son remplacement lorsque les circonstances l'exigent.

N'étant pas qualifié pour juger de la réelle vétusté de ces équipements, pas plus d'ailleurs pour déterminer si un TBI (tableau blanc interactif) est à considérer comme un équipement préconisé par le Canton ou à la charge de notre commune, je me contente simplement de faire suivre cette demande à notre Municipalité afin qu'elle se renseigne et fasse tout son possible pour améliorer la situation.»

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond que le Comité directeur de l'ASIME est conscient de ce problème et que des discussions et réflexions sont actuellement en cours pour améliorer et moderniser ces infrastructures. Ces démarches sont coûteuses et cela prend du temps car au-delà du matériel à changer il y a une réflexion à mener par rapport au WI-FI. Elle confirme pour l'avoir testé que le matériel n'est pas à la pointe de la technologie.

M. le Syndic Vincent JAKUES apporte un élément en parlant de la plateforme de négociations entre le Canton et les Communes. Le point concernant les équipements scolaires est actuellement en travail. L'ADCV et l'UCV sont en négociations encore ouvertes avec le Département de la Formation de la Jeunesse et de la Culture, s'agissant des équipements des classes et des locaux scolaires. En 2013, des normes ont été mises en place concernant la hauteur des classes, revues à la baisse, permettant une économie pour les communes lors de nouvelles constructions. Le chantier est ouvert depuis la reprise scolaire concernant les équipements que doivent

financer les communes et le Canton de Vaud en terme d'infrastructures de base. Si le WI-FI risque vraisemblablement de rester dans le giron des communes, il reste une quantité de paramètres à négocier avec le canton. La question à se poser est, pour prendre une image concrète : Est-ce que l'on loue un appartement entièrement équipé ou avec le strict minimum ? Les démarches sont longues, répondent à des directives édictées il y a plus de quinze ans et répertoriées dans un catalogue de critères de 60 pages. M. le Syndic pense qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de se précipiter avant de connaître la part de l'investissement communal qui sera à sa charge.

M. Jean-Bernard THULER remercie la Municipalité pour la manifestation Parking Day. Cet événement a permis à treize associations de bénéficier de places de parc pour parler de leurs associations. Il a participé à cette journée, sur la place de la Gare, là où le trafic est important et aucun automobiliste n'a été agressif, cela a plutôt suscité l'intérêt. Une place de parc a servi d'espace de récupération de jouets trouvés à la décharge, que les enfants pouvaient emporter. Une autre accueillait une plage, la Fondation Bolle a présenté de très belles photos d'époque. Ce fut une magnifique journée et M. Thuler espère que la Municipalité prolongera cette initiative.

Mme Sylvie FAY parle, pour l'avoir vécu avec ses enfants utilisateurs, de l'état de dégradation du skate parc de Vertou et de sa dangerosité. En effet, le revêtement n'amortit pas les chutes, fréquentes dans un tel lieu. Elle connaît de nombreux parents qui refusent que leurs enfants s'y rendent pour ces raisons. Il y a cinq ans la Municipalité avait fait faire du « rafistolage » plus que nécessaire mais qui fait office de sparadrap en lieu d'une remise en état qui satisferait les jeunes qui aujourd'hui pâtissent de la vétusté du lieu. Elle sait de source sûre qu'un petit groupe s'est déjà réuni pour échafauder le skate parc de leurs rêves. La question de Mme Fay est donc de savoir si un projet de restructuration est à l'étude et si oui elle pense qu'il serait intéressant et utile de faire participer les jeunes qui sont experts en la matière, qui ont plein d'idées et donneraient une autre dimension au projet.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que la Municipalité est consciente de l'état de vétusté du skate parc et également de la place de jeux de Vertou. Il informe qu'en novembre ou décembre de cette année, un préavis sera présenté pour les deux objets. Les jeunes seront peut-être intégrés dans le projet pour voir dans quelle mesure leurs désirs pourraient être pris en compte.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour ayant été écoulé, **M. le Président Baptiste MULLER** demande à M. David Guarna et Mme Maria Grazia Velini de signer leurs rapports auprès de l'huissier et clôt la séance à 22h00.

Le Président

La secrétaire

Baptiste Müller

Tatyana Laffely Jaquet

Annexe :
Présentation du budget 2017

morges

VILLE DE MORGES



© Sacha Fehlmann

BUDGET DE L'EXERCICE 2017

morges

VILLE DE MORGES

- Analyse de la situation
- Enjeux
- Budget 2017
- Perspectives



UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE

- Une gestion rigoureuse ces dernières années permet d'envisager l'avenir avec sérénité
- Sur la dernière législature les comptes étaient équilibrés

1

LE REFLET D'UNE VILLE EN DÉVELOPPEMENT

- Accroissement continu du nombre d'habitants: + 1000 en cinq ans
- Nouvelles infrastructures et quartiers en développement

2

DES RECETTES FISCALES EN PROGRESSION

- Augmentation des recettes des personnes physiques et morales ces cinq dernières années

3

IMPORTANCE DES CHARGES DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

- Les charges cantonales pèsent sensiblement sur les finances communales
- De même pour les associations intercommunales

UN NIVEAU D'ENDETTEMENT BAS

Intérêt de la dette par
habitant:

Morges: 67.- / hab.
Nyon: 153.- / hab.
Vevey: 138.- / hab.

ENDETTEMENT (EN 2015)
FRANCS





- Analyse de la situation
- Enjeux
- Budget 2017
- Perspectives



ENJEUX FINANCIERS DE LA LÉGISLATURE

Soutenir le
développement de la
ville

1

FINANCER LES INVESTISSEMENTS

- Réaliser les projets indispensables au développement de la ville
- Conserver un taux d'imposition stable

2

OFFRIR DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

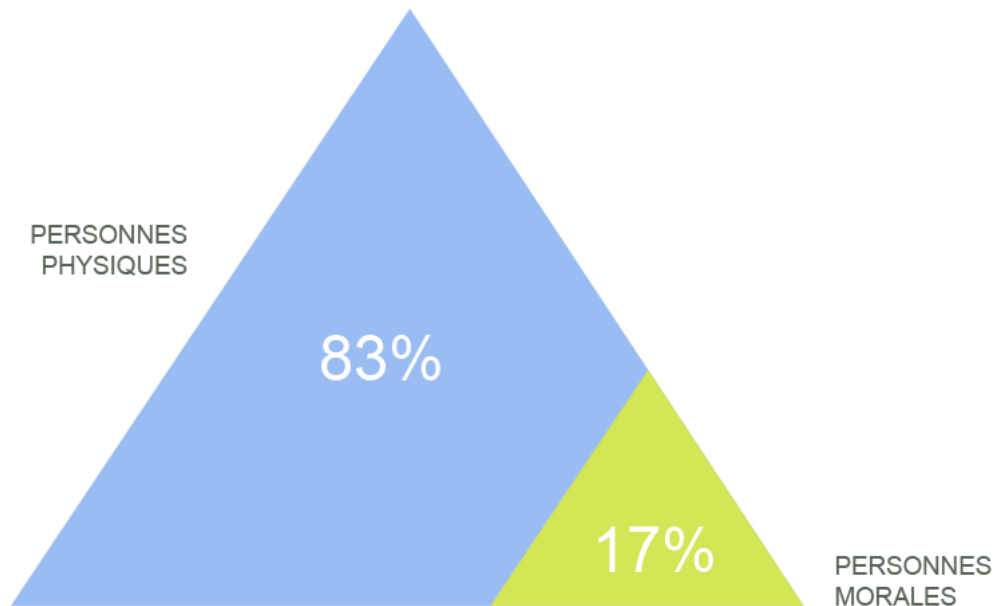
- Contrôler attentivement les charges maîtrisables
- Maintenir une gestion rigoureuse des finances

3

RENFORCER LE TISSU ÉCONOMIQUE

- Mise en œuvre de la politique de développement économique
- Ancrer les sociétés déjà présentes

RIE III: UN IMPACT LIMITÉ SUR 17% DES RECETTES



morges

VILLE DE MORGES

- Analyse de la situation
- Enjeux
- Budget 2017
- Perspectives



BUDGET 2017: STABILITÉ FINANCIÈRE

- Solde négatif de 1.6 million de francs
- Amélioration de 1.8 million de francs par rapport au budget 2016

1

REVENUS EN PLUS FORTE HAUSSE QUE LES CHARGES

- Augmentation des revenus fiscaux des sociétés implantées sur la commune

2

DES PRÉAVIS EN COURS

- Les préavis déposés au 31 août 2016 ne sont pas inclus dans ce budget
- Charges de fonctionnement soumises au Conseil communal de 800'000 francs

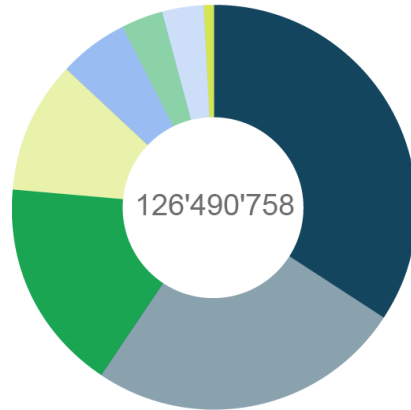
3

PROJETS IMPORTANTS EN PHASE DE DÉMARRAGE

- Début des travaux de Morges Gare-Sud en 2017, aménagement du Parc des Sports, rénovation de Beausobre
- Le suivi des grands projets génère des charges de fonctionnement et d'amortissement supplémentaires

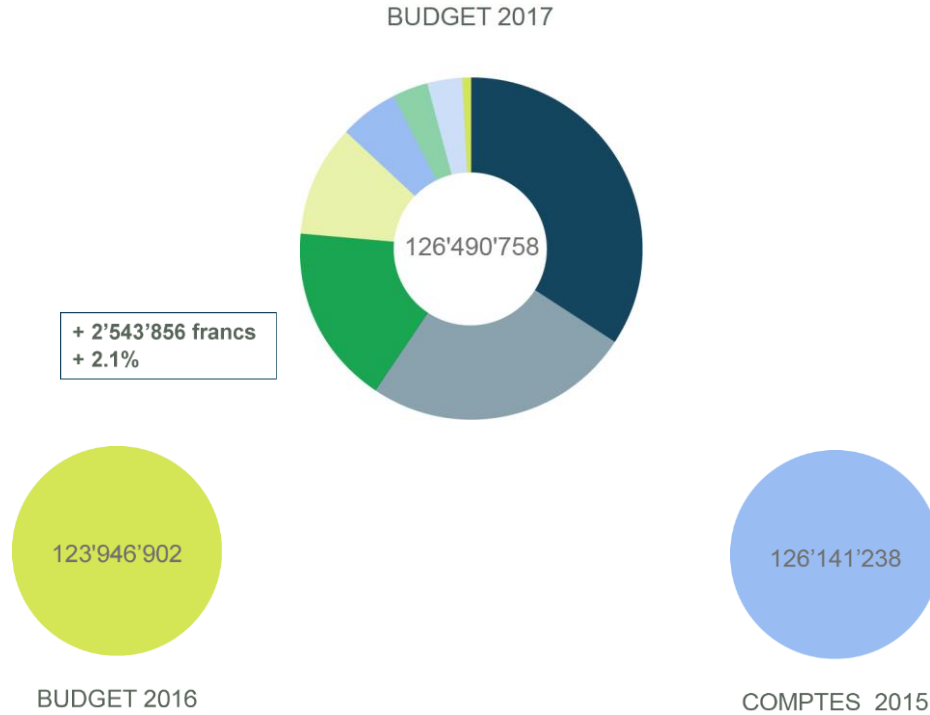
VENTILATION DES CHARGES

BUDGET 2017



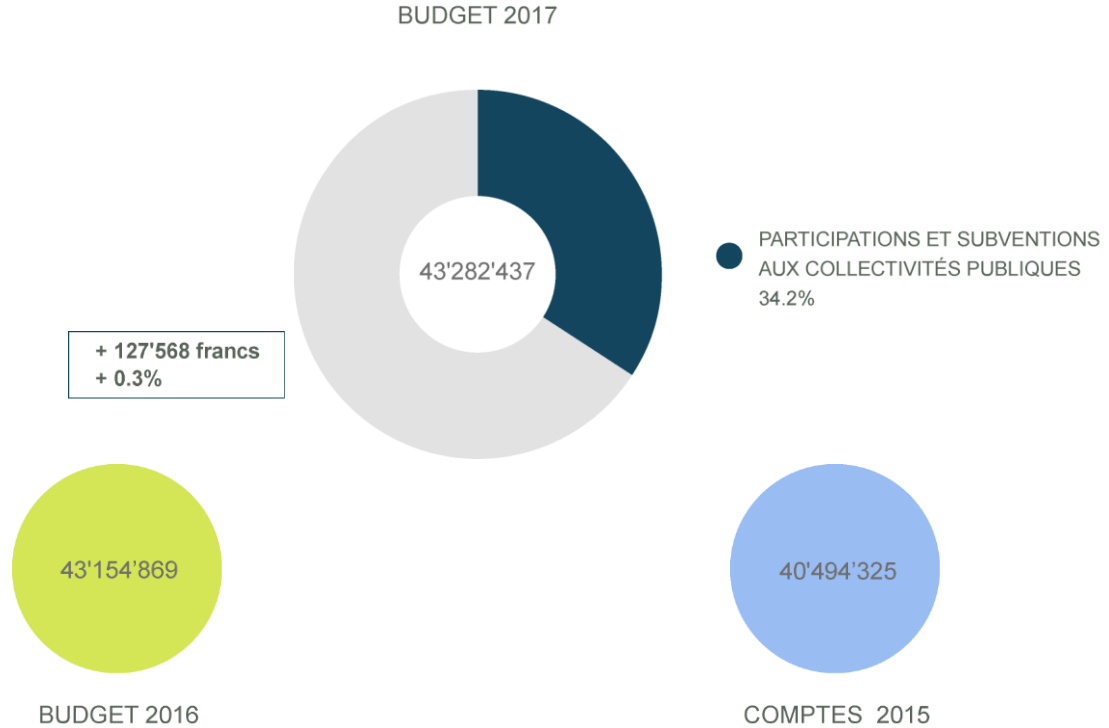
- PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES 34.2%
- AUTORITÉS ET PERSONNEL 25.1%
- BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES 16.9%
- AIDES ET SUBVENTIONS 10.7%
- AMORTISSEMENTS 5.6%
- IMPUTATIONS INTERNES 3.5%
- ATTRIBUTIONS FONDS / FINANCEMENTS SPÉCIAUX 3.1%
- INTÉRÊTS PASSIFS 0.8%

HAUSSE MAÎTRISÉE DES CHARGES



POIDS DES CHARGES NON MAÎTRISABLES

Faible augmentation de la facture sociale

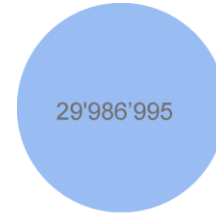
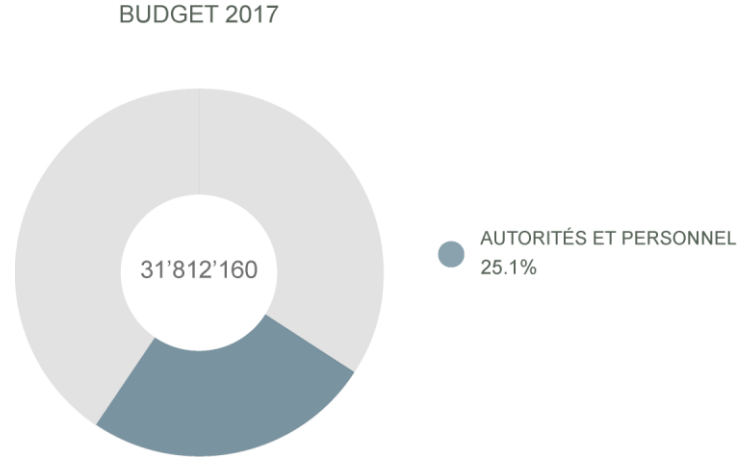


RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA VILLE

- 290 collaborateurs
- Augmentation de 3,7 EPT
- Comparatif peu pertinent à cause du transfert de personnel
- Augmentation des coûts d'assurances



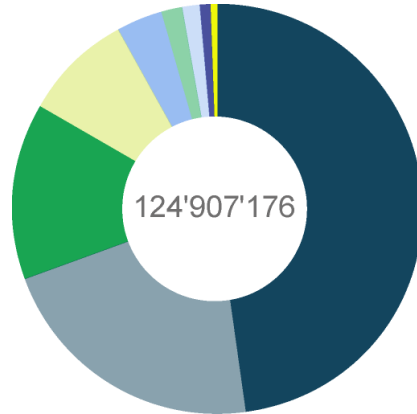
BUDGET 2016



COMPTE 2015

VENTILATION DES REVENUS

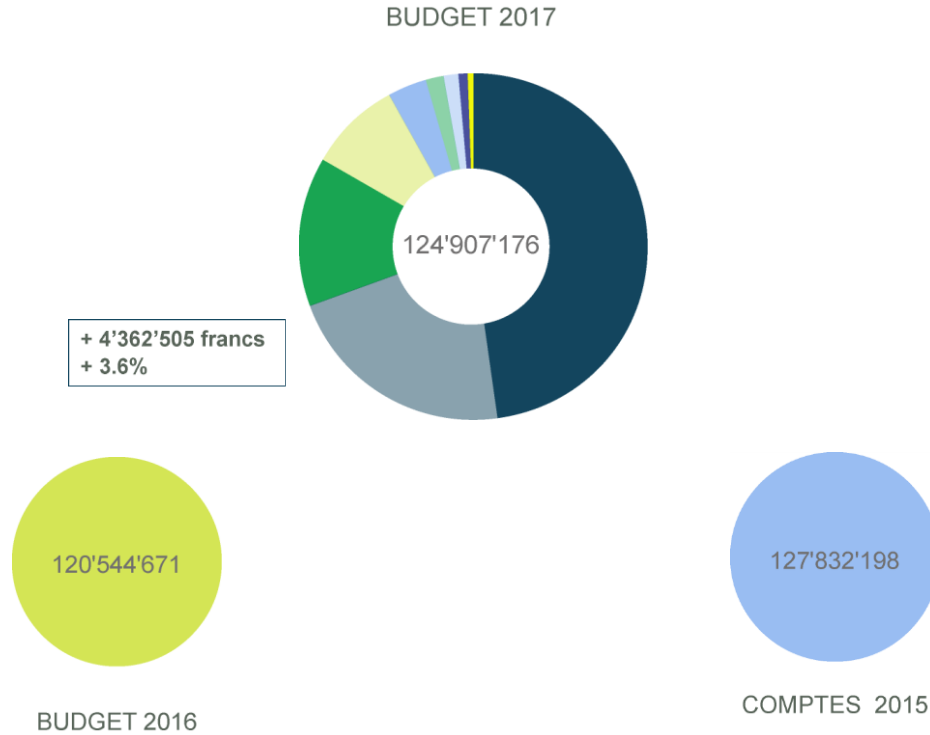
BUDGET 2017



- IMPÔTS 48.1%
- TAXES, ÉMOLUMENTS ET PRODUITS DE VENTES 21.5%
- PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES 13.8%
- REVENUS DU PATRIMOINE 8.8%
- IMPUTATIONS INTERNES 3.5%
- AUTRES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS 1.7%
- PRÉLÈVEMENTS S/FONDS ET FINANCEMENT SPÉCIAUX 1.4%
- PARTS RECETTES CANT. SANS AFFECTATION 0.8%
- PATENTES, CONCESSIONS 0.5%

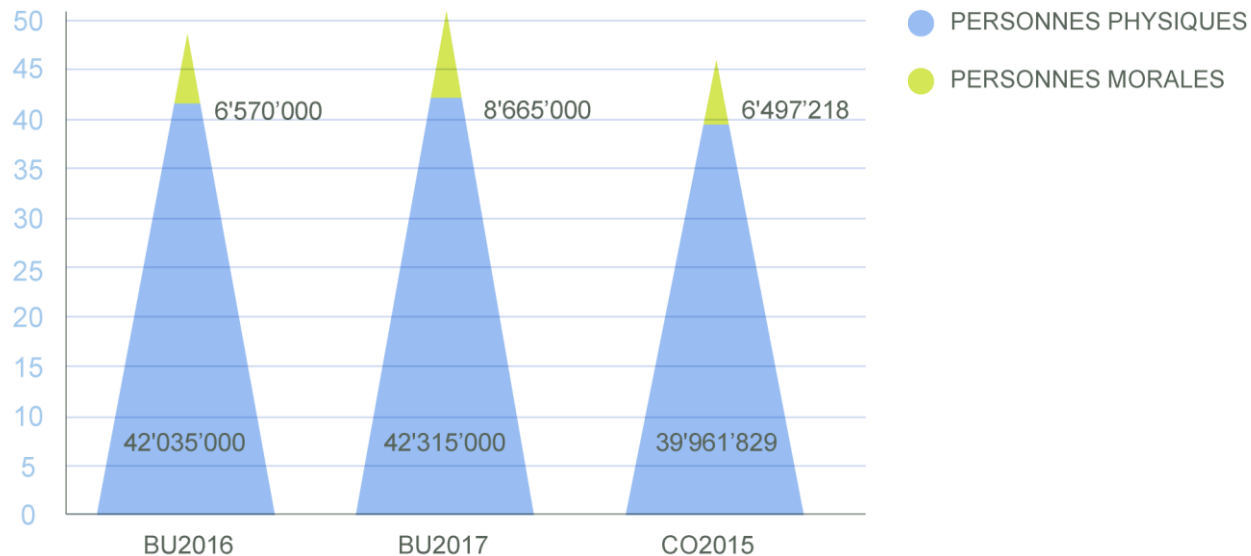
RECETTES FISCALES EN HAUSSE

Taux d'imposition (68.5)
maintenu au même
niveau que les années
précédentes



REVENU DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE DES SOCIÉTÉS EN HAUSSE

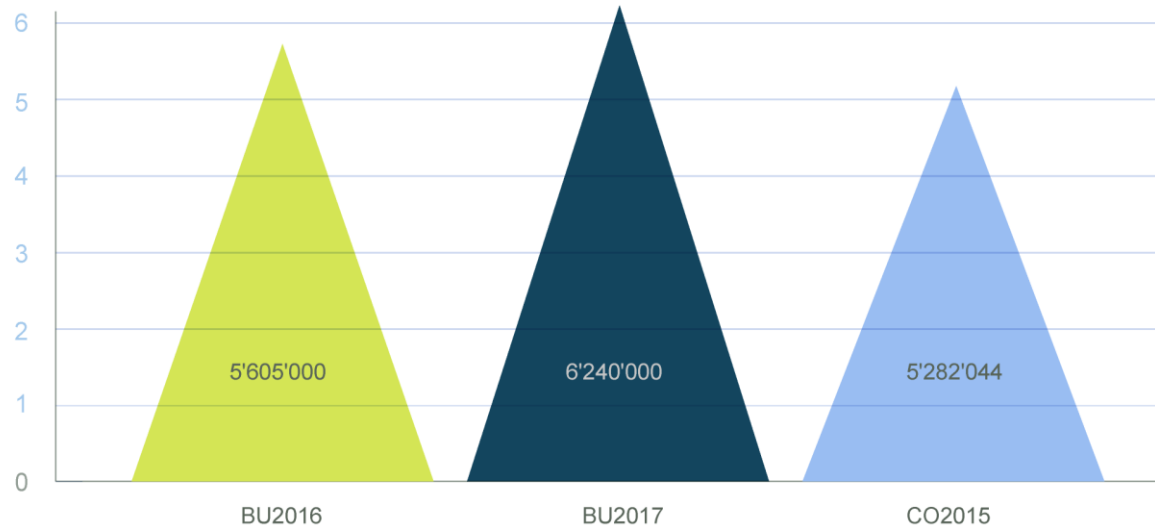
MILLIONS FRANCS



IMPÔTS IMMOBILIERS EN HAUSSE

Bonne santé du marché
immobilier

MILLIONS FRANCS

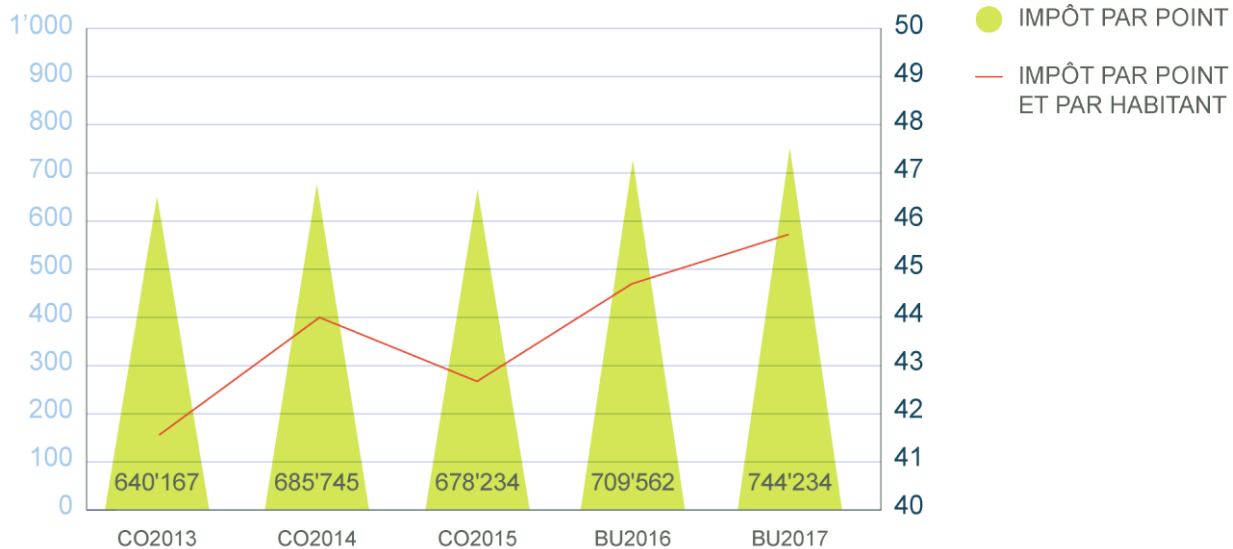


UNE ASSIETTE FISCALE SOLIDE

Progression du point d'impôt par habitant:

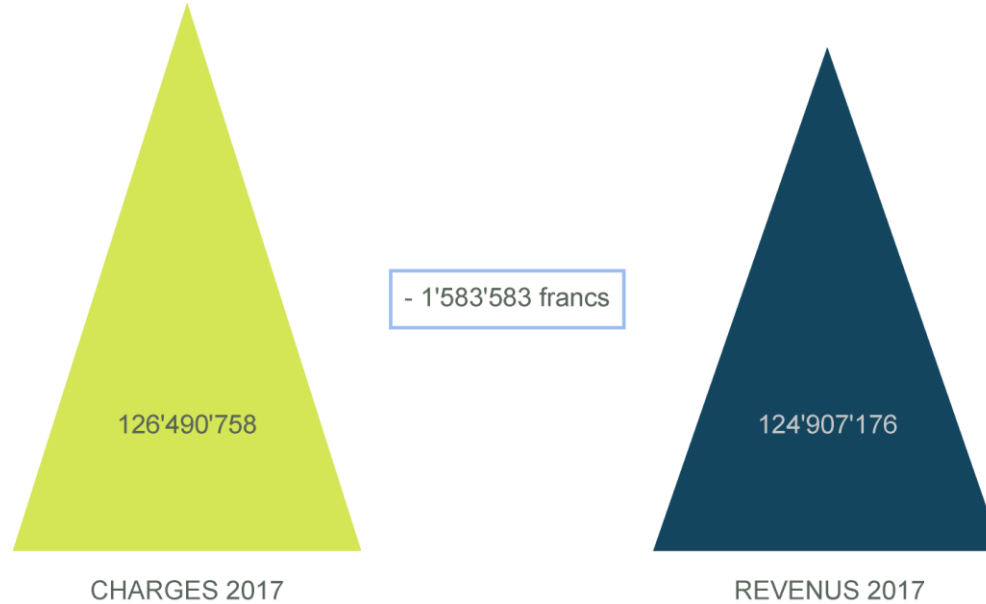
- 44.8 en 2016
- 45.9 en 2017

EN 1'000 DE FRANCS



SITUATION FINANCIÈRE SAIN

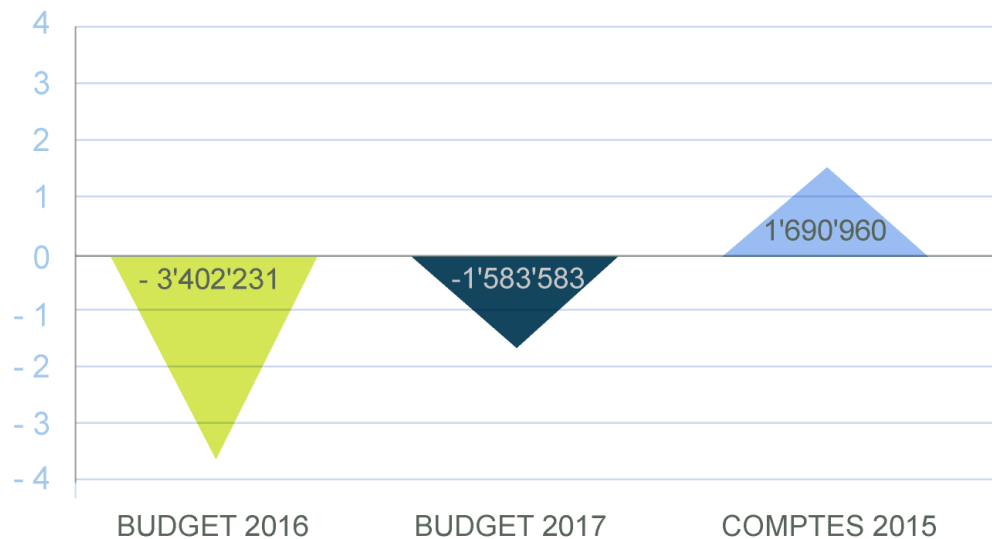
Un budget en phase
avec le développement
de la Ville de Morges



BAISSE DU DÉFICIT

MILLIONS FRANCS

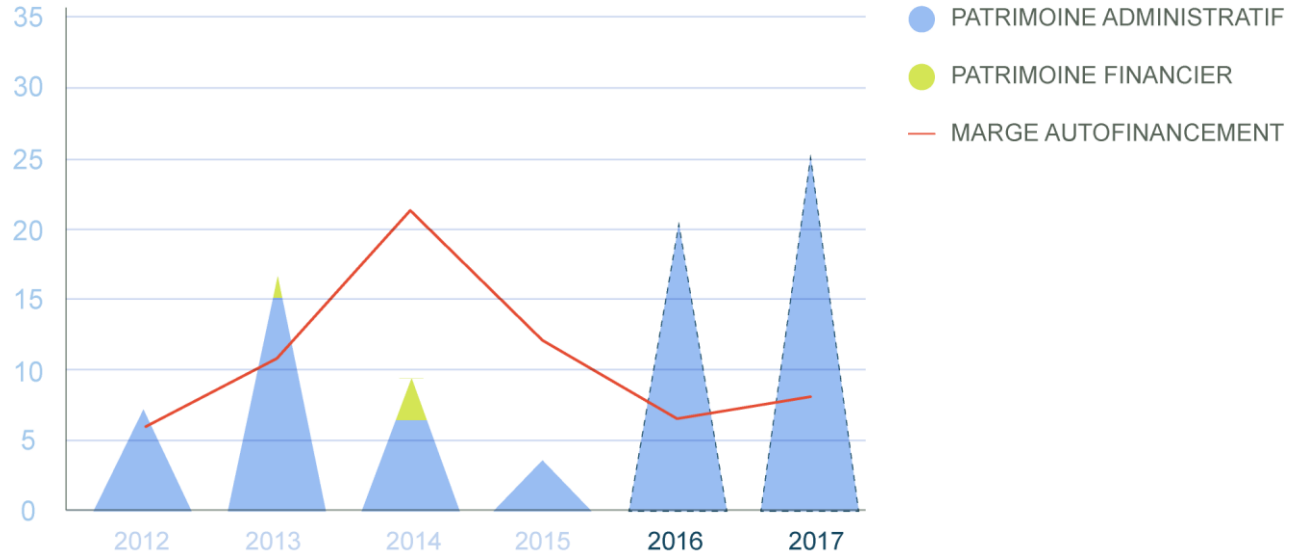
- Le solde négatif 2017 diminue de 1,8 million de francs par rapport au budget 2016
- Les comptes 2015 ont notamment bénéficié de revenus exceptionnels



DÉBUT D'UNE PHASE D'INVESTISSEMENT EN 2017

- 24,6 millions d'investissements
- Les liquidités à disposition éviteront de recourir à l'emprunt
- Maintien d'un niveau d'endettement bas

MILLIONS FRANCS



morges

VILLE DE MORGES

- Analyse de la situation
- Enjeux
- Budget 2017
- Perspectives



**UNE VILLE QUI
PRÉPARE SON
AVENIR**

1

**BUDGET EN PHASE AVEC
LE DÉVELOPPEMENT DE
LA VILLE**

- Des moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets

2

**DES INVESTISSEMENTS
SIGNIFICATIFS**

- Plusieurs projets menés en parallèle
- Augmentation de la charge financière

3

**POURSUITE D'UNE
GESTION RIGOREUSE**

- Anticiper la hausse des charges non maîtrisables
- Mise en application de la RIE III



PERSPECTIVES POUR LE CITOYEN

1

DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ

- Entretien du patrimoine
- Nouveaux équipements

2

DES PRESTATIONS ACCRUES

- Sport
- Culture
- Accueil de jour des enfants
- Logement
- Cohésion sociale

3

DYNAMISME ÉCONOMIQUE

- Mise en œuvre de la politique du développement économique
- Renforcer le tissu économique